La Lettre des Elu.e.s départementaux.ales

Groupe des élu.e.s Socialistes, Ecologistes et Républicains du Conseil Départemental du Loiret

N°6 — Décembre 2017

SESSIONS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2017

Les sessions d'octobre et de novembre ont été marquées par le résultat de l'élection sénatoriale et le renouvellement à la Présidence du Département.

La session d'octobre a été riche en rapports : plan en faveur de la ruralité, politique départementale en faveur de la lutte contre la désertification médicale, schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, « Loirétains demain », mobilisation du département en faveur des territoires pour les projets d'intérêt départemental et supra-départemental. Un plan d'actions pour l'emploi a également été présenté lors de la dernière journée de la session.

Cette session était la dernière pour Hugues Saury en tant que Président du Département du Loiret. Suite à son élection au Sénat, il a démissionné de la Présidence. Le 13 novembre, Marc Gaudet lui a succédé et un nouvel exécutif a été élu. Conformément à ce qui était prévu, nous avons mis en œuvre la rotation des élu.e.s de notre groupe au sein de la Commission Permanente.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Vanessa Baudat-Slimani, Michel Breffy, Christophe Chaillou, Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme, Thierry Soler, conseiller.ère.s départementaux.ales

Sommaire

P.2 : élections sénatoriales
P.3 : Marc Gaudet, Président du Département
P.4 : mobilisation en faveur des territoires
P.5 : « Loirétains Demain »
P.6 : plan en faveur de la ruralité
P.7 : plan de lutte contre la désertification médicale
P.8 : plan d'actions pour l'emploi
P.10 : dotations aux collèges publics

45 www.ser45.fr www.twitter.fr/groupeser45 www.facebook.com/groupeser45

Collaborateur du groupe des élu.e.s : Steve Renard. Mail : groupe@ser45.fr. Tél. : 02.38.77.96.30
Bureau des conseillers départementaux, 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

Election du Président Hugues Saury aux sénatoriales

Le Président Hugues Saury a été élu sénateur le 24 septembre. Christophe Chaillou et Michel Breffy sont intervenus.

Christophe CHAILLOU

« M. le Président, vous me permettrez tout d'abord de vous adresser mes félicitations pour votre élection à la Haute-Assemblée et de vous dire tous les vœux que nous pouvons formuler pour votre action et pour vos nouvelles responsabilités. **Votre élection, comme celle, brillante, de Jean-Pierre Sueur, est sans doute le signe d'une reconnaissance à la fois de l'investissement, du travail sur le terrain, du soin apporté à la relation avec les élus locaux mais aussi d'une démarche qui se veut avant tout au service des autres et des collectivités territoriales, au-delà des convictions et des engagements de chacun**. Il y a cette capacité à rassembler au-delà et à porter de manière réaliste, concrète et pragmatique un certain nombre d'engagements. Dans ce contexte particulier que nous connaissons depuis plusieurs mois, c'est un signe rassurant sur la capacité de notre pays à porter aux responsabilités des hommes et des femmes qui souhaitent s'investir dans l'intérêt général.

Vous avez rappelé un certain nombre de vos initiatives à la tête du département depuis 2015, comme les politiques contractuelles qui est un dispositif qui va dans le bon sens. C'est arrivé à un moment opportun pour soutenir des projets ; **en tant que maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle et élu de la Métropole, je ne peux que saluer le soutien apporté par le Département notamment sur les problématiques du monde urbain et de la Métropole**. En même temps, et c'est l'objet d'un rapport sur la ruralité qui sera soumis pendant la session, vous avez souhaité équilibrer ce message avec un engagement du département vis-à-vis du monde rural. Je pense honnêtement que votre résultat de dimanche est d'ailleurs lié au fait que ces initiatives menées en tant que Président du Département vous ont permis de rallier l'assentiment d'un certain nombre de grands électeurs.

Souhaitons que celui qui vous succédera à la tête du Département soit dans le même état d'esprit : celui d'une approche pragmatique, ouverte à tous et tolérante, dans le dialogue et la concertation ; il est important dans la période qui est la nôtre de travailler dans la sérénité. Je formule le vœu que le climat que vous avez instauré puisse perdurer. Et sans vouloir donner de conseil, j'espère que l'état d'esprit qui était le vôtre perdurera aussi dans la Haute Assemblée. Vous avez la responsabilité de faire la loi : nous serons attentifs à ce que vos votes soient en cohérence avec vos engagements.

Sur l'avenir des collectivités territoriales et la place du département, rien ne serait pire que d'être dans le conservatisme et le corporatisme. **A l'évidence, il faut des évolutions**. **L'approche qui est celle du gouvernement me parait erroné s'agissant des collectivités territoriales (si on voulait se mettre à dos toutes les collectivités, on ne s'y prendrait pas autrement) : adopter une posture complètement centralisatrice qui n'intègre pas les acquis de la décentralisation depuis plus de 30 ans serait la pire des solutions**. Les départements, qui doivent continuer à exister, doivent trouver leur place exacte, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Qu'il y ait deux métropoles dans la région n'est pas sans conséquences et implique des évolutions, notamment sur la base du volontariat. J'ai dit à Frédéric Néraud lors de la présentation de « Loirétains Demain » (cf. p.4) que sur la relation avec la Métropole, le document était faible et décevant. Je dis cela sans avoir les solutions, mais il ne faut pas avoir une posture figée. Nous devons être ouverts et pragmatiques, comme sur la question du financement du RSA où des compromis avaient été esquissés avec le précédent gouvernement qui, pour des raisons notamment politiques, n'ont pu aller plus loin. Soyons pragmatiques et essayons d'agir avec le seul critère qui doit compter : celui de l'intérêt général.

M. le Président, soyez assuré que nous serons vigilants sur la façon dont vous aurez à respecter vos engagements. Je le dis d'autant plus tranquillement que je n'ai pas voté pour vous ! Néanmoins, j'ai beaucoup apprécié la façon dont vous avez mené les débats au sein de notre assemblée, les positions qui ont pu être les vôtres et je vous souhaite sincèrement de réussir au Parlement. »

Michel BREFFY

« M. le Président, chers collègues, je souhaite moi aussi vous adresser toutes mes félicitations à la fois pour votre élection au Sénat, mais aussi et surtout pour votre action à la tête de notre assemblée. **Elu depuis 2004, j'ai pu constater l'évolution positive du fonctionnement du Conseil Départemental. Etre minoritaire n'est plus pénalisant pour travailler dans l'intérêt des Loirétains.**

En ce qui me concerne, je tiens à vous remercier d'avoir reconnu mes compétences et mon engagement par le développement des déplacements doux, et en particulier la pratique vélo. Pendant de nombreuses années, dès que j'évoquais ce sujet, j'avais droit à des réponses peu valorisantes. Vous avez pu, après l'avoir pratiqué dans votre commune, remettre en avant les projets qui permettront aux Loirétains une pratique vélo mieux adaptée. Nous sommes, en partenariat avec la Région et l'Europe, en train de réaliser l'EV3 (*EuroVélo*) sur les canaux de Briare et de Montargis qui rejoindront bientôt La Loire à vélo. Maintenant, il manque un maillon par le Canal d'Orléans pour avoir un « triangle d'eau » qui servira aux Loirétains mais aussi au développement du tourisme, facteur de développement économique.

J'espère que votre successeur n'oubliera pas ce projet et je serai toujours disponible pour m'impliquer et suivre cette réalisation. En conclusion, merci M. le Président pour votre confiance. »

Election de Marc Gaudet à la présidence de Département

Présentée par Hugues Saury, la candidature de Marc Gaudet a recueilli 35 voix, 1 abstention et 6 votes blancs, ceux des élu.e.s du groupe socialiste, écologiste et républicain. Après le discours introductif du nouveau Président du Conseil Départemental du Loiret, Christophe Chaillou a fait part de nos attentes.

« M. le Président, vous me permettrez d'abord d'exprimer mes félicitations pour votre élection à la tête de notre département et de formuler des vœux de succès. **Au nom du groupe, je souhaite insister sur la nécessité de maintenir la sérénité qui a caractérisé nos échanges au cours de la première partie de mandat** ; vous savez combien nous avons apprécié ces évolutions. Il me semble indispensable que nous puissions nous rassembler pour travailler dans l'intérêt général. Le dialogue et la concertation, dans le respect de nos positions, nous parait important. Mais nous ne sommes pas inquiets, nous sommes certains que vous saurez vous inscrire dans ce climat.

Je voudrais insister sur deux choses : d'abord la **priorité qui doit aller aux nécessaires équilibres territoriaux entre le monde rural et la métropole orléanaise**. La Métropole doit être considérée comme un atout pour notre département. Les relations entre le département et la métropole doivent être pragmatiques et réalistes. Dans le même temps, **le département doit veiller à ce pourquoi il existe : la solidarité et la cohésion demeurent au cœur de sa politique.** C'est comme cela qu'il fera la preuve de sa justification : en faisant en sorte que sur ses missions premières soient une réussite.

Dans la nouvelle période que nous vivons, il me semble essentiel de ne pas se réfugier dans des postures conservatrices, comme la défense des départements contre le danger que constitueraient les décisions de l'Etat. Prenons grade. Chacun sait que la situation du Loiret n'est pas la même que celle d'autres départements ; tous les départements ne sont pas en difficulté. Le Loiret lui-même n'est pas en difficulté, en témoigne l'excédent budgétaire du dernier exercice. Il faut veiller à ne pas être toujours dans une position larmoyante. Nous devons ainsi saisir les opportunités que les lois nous offrent, et je suis heureux que vous ayez salué les lois NOTRe (organisation territoriale) et SRU (solidarité et renouvellement urbain). Finalement**, il faut être très pragmatique. Nous devons travailler les complémentarités entre le Département et la Métropole en ayant à l'esprit que ce qui doit nous importer, c'est l'intérêt général.** Nos concitoyens attendent de nous une capacité de mobiliser pour

trouver des réponses concrètes, non pas des attitudes conservatrices et corporatrices qui les concernent très peu.

Bon courage M. le Président. Notre groupe sera toujours dans une démarche constructive. Nous apporterons nos contributions et notre sensibilité, afin d'apporter une touche qui est nécessaire au débat. Nous ne doutons pas de votre volonté de vous inscrire dans les pas de vos prédécesseurs. »

Des changements à la Commission Permanente et dans les commissions intérieures

Le nombre de vice-présidents du Département a été porté de 10 à 12. Alain Touchard, nouveau président de la commission Bâtiments, Routes, Canaux et Déplacements (en remplacement de Marc Gaudet), et Laurence Bellais, nouvelle présidente de la commission Développement des territoires, Culture et Patrimoine (en remplacement de Frédéric Néraud) deviennent vice-présidents, tout comme Alain Grandpierre. La Commission Permanente passe, elle, de 26 à 28 membres (les deux nouveaux présidents de commission l'intègrent ; Hugues Saury remplace numériquement Marc Gaudet). De par la hausse du nombre de membres de la CP, l'enveloppe des indemnités augmente. Comme l'a dit Christophe Chaillou, « *cela montre qu'il y a encore quelques marges budgétaires …* »

Selon un principe de roulement au sein de notre groupe, les 4 élu.e.s socialistes, écologistes et républicains siégeant désormais à la Commission Permanente sont Hélène Lorme, Michel Breffy, Marie-Agnès Courroy et Thierry Soler.

Mobilisation du département en faveur des territoires

Après le volet 2 (projets à rayonnement intercommunal) et le volet 3 (projets à rayonnement communal), les subventions du volet 4 (projets à rayonnement départemental et supra-départemental) ont été votées. Parmi les principaux projets retenus, notons le projet CO'Met (palais des congrès, parc des expos, grande salle de sport) porté par Orléans Métropole et qui recevra une enveloppe de 26 millions d'euros. 5 millions d'euros ont également été attribués à Montargis pour la rénovation de son port de plaisance. Orléans recevra 2,4 millions d'euros pour le Muséum pour la biodiversité et l'environnement. Plusieurs églises et châteaux seront aussi aidés financièrement par le département pour leur restauration.

Michel BREFFY

« Je voterai bien naturellement ce rapport mais une chose me gêne : on va quand même verser 26 millions à la Métropole pour ce beau projet (*le CO'Met*) qui aura un rayonnement départemental voire régional, mais **on aura bien aimé (à part pour ceux qui sont élus à la Métropole ou à Orléans) avoir une information sur ce projet, qu'une heure soit consacrée à sa présentation, non pas pour le contester mais pour nous informer**.

Les citoyens nous interrogent et nous pourrions alors précisément leur dire pour quels sont les motifs nous avons voté cette subvention. »

Christophe CHAILLOU

« Je partage ce que vient de dire Michel Breffy. C'est d'autant plus possible qu'un clip de présentation du projet COMET existe. Et il est tout à fait logique qu'il soit présenté aux élus départementaux.

Je souhaite également saluer l'effort du département qui est réel à travers cette politique départementale et souligner que son engagement par rapport à la métropole est tenu, notamment sur ce projet du CO'Met, avec un financement important. Cela coûtera d'ailleurs plus cher au département que prévu puisque, pour tenir cet engagement, l'enveloppe est augmentée. Cela veut dire qu'il y a quelques marges financières dans notre collectivité, ce n'est pas aussi dramatique que cela … Je le dis sans aucune polémique, c'est simplement pour dire que les engagements ont été tenus ; il est également tout à fait logique que des contreparties existent. »

Loirétains Demain

Le document de synthèse final de « Loirétains Demain », démarche de prospective et de stratégie territoriale, a été adopté. Thierry Soler (qui s'est abstenu) et Michel Breffy, membres du comité de pilotage (COPIL), ont commenté ce document et le processus de son élaboration.

Thierry SOLER

« **Je suis satisfait d'avoir pu participer au comité de pilotage. Cependant, j'ai déploré dès le départ l'orientation plutôt financière et économique de la démarche, illustrée par le cabinet Ernst and Young choisi pour assister le Département.** Cela a bougé tout au long du processus mais je pense qu'au début des choses ont été ratées comme faire référence à la prospective existante à l'échelle nationale, internationale. Cela aurait pu irriguer plus tôt nos réflexions puisque nous n'avons pas pu monter le comité scientifique qui était prévu. **J'ai constaté une forte mobilisation au sein du COPIL, surtout celle de nos agents et de nos partenaires. Mais la participation du public n'a pas été importante, et pas suffisamment tôt** ; les cafés participatifs ont été une réussite mais à un moment où ce qui nous est présenté aujourd'hui était déjà écrit. La région autrichienne dont s'inspire notre président a créé une agence au sein de laquelle ce sont les habitants qui sont invités à réfléchir à l'avenir. Je crois que, dans ce type de démarche, il faut ouvrir toutes les alternatives possibles. Il ne s'agit pas de choisir, de faire une action politique particulière. La prospective, c'est ouvrir tous les possibles et sélectionner des choses qui peuvent être revues en cours de route et rediscutées. C'est beaucoup plus facile d'associer un maximum de participants et d'idées avant éventuellement d'en faire le tri.

Quant au résultat obtenu, j'ai cité hier des points positifs sur la démographie médicale (p.7). D'autres propositions me paraissent aussi convaincantes. Néanmoins, certaines m'interpellent un peu plus, notamment quand il s'agit de privilégier la compétitivité entre territoires. Ce qui m'intéresse en termes d'attractivité est de savoir qui on veut attirer et avec quel projet. Si c'est pour dire que nous sommes le Loiret contre les autres départements, ce n'est pas pertinent. Je crois beaucoup plus à la coopération, en cherchant à construire notre futur en étant en harmonie avec le reste du monde. Il y a trop de chapitres qui sont guidés par l'idée que notre département veut prendre la meilleure place et cela ne me parait pas une très bonne approche.

Enfin, j'ai un peu sursauté en découvrant cet objectif de « zéro hectare de terres agricoles consommé pour les projets d'aménagement ». Je veux bien y croire, je dis banco tout de suite ! Mais un peu plus loin dans ce document, je vois apparaître le « contournement » d'Orléans par de nouvelles routes. Cela fait partie, avec le TGV, d'objectifs opérationnels clairement opposés à la transition écologique annoncée par ailleurs et je ne peux pas les valider. **Malgré tout, si elle continue, est une bonne idée**. »

Michel BREFFY

« J'ai participé au groupe du travail. Penser au Loiret dans 20 / 30 ans est un exercice intéressant quand bien même je ne verrai pas certaines de ces idées ... **Thierry Soler a dit qu'il ne faut pas que cela s'arrête là et c'est vrai, c'est un démarrage. Effectivement, le cabinet aurait pu être plus inventif, et nous aider un peu plus.** Mais je crois que tous ceux qui y ont participé n'ont pas perdu leur temps. Certains sujets m'ont intéressé, notamment « Le Loiret, territoire exemplaire du bien vieillir », cette question deviendra pour moi réalité dans quelques années … Et c'est intéressant qu'on y réfléchisse et qu'on se prépare pour les nouvelles générations. **D'autre part, notre territoire doit être bien irrigué par les moyens de transports modernes. Je suis toujours un défenseur de la réalisation du TGV Centre, car si on n'a pas cet outil, on sera pénalisé.** Sur ce domaine-là, on peut constater que toutes les villes à 1h de Paris qui sont desservies par une liaison TGV se développent beaucoup plus rapidement que d'autres. Réfléchir, essayer de lancer quelques idées sur les 20 ou 30 ans qui viennent, est un bel exercice et je remercie Frédéric Néraud (*vice-président*) de l'avoir initié, ainsi que le Président de l'avoir permis. »

Plan en faveur de la ruralité

Un plan en faveur de la ruralité a été adopté (sans la voix de Thierry Soler). Ce plan contient 36 actions réparties en 6 axes : l'économie de proximité, les services à la population et le cadre de vie, la démographie médicale, les initiatives locales et l'attractivité du territoire, la couverture numérique, l'ingénierie publique.

Thierry SOLER

« Je soutiens évidemment le travail qui a été fourni et une partie de l'objectif poursuivi. J'ai quelques remarques à faire ; je ne sais pas si le rapport répond complètement à ce qu'on pourrait attendre.

J'ai d'abord noté que la ruralité n'est toujours pas définie, hormis par la démographie des communes. A ce compte-là, Combleux est une commune rurale, mais ça peut se discuter ... Il y a beaucoup d'autres communes qui sont plus loin de la Métropole et dont nous pourrions discuter de leur aspect rural. C'est un concept qui, à mon avis, mériterait d'être mieux défini. **Les problématiques néanmoins existent et sont plutôt repérées, et une bonne partie des réponses qui figurent ici me paraissent cohérentes. Mais je ne sais pas s'il y a besoin de constamment marquer la dualité rural/urbain dans un département comme le Loiret**.

Après, il y a quand même un certain nombre de mesures qui sont de la reformulation comme Lysséo (pour le Très Haut Débit) ou le partenariat avec le CADO (délocalisation d'activités culturelles) ; il y a une remise en circulation d'idées qui existent déjà et que sans doute on améliore. Il **y a des actions qui paraissent un peu moins importantes** comme créer un concours photos. Honnêtement, je ne sais pas s'il faut délibérer sur ce genre de choses. Je me pose aussi des questions sur l'accompagnement des maires nouvellement élus : on peut intervenir encore plus auprès de l'AML (Association des Maires du Loiret) ou l'AMR (Association des Maires Ruraux). Ce n'est peut-être pas au département d'aller accompagner les maires sur leur fonction. Cela me parait un peu bizarre.

Je suis aussi interpellé par la mesure qui consiste à intervenir sur la question des cotisations au SDIS (prise en charge d'une partie de la contribution de certaines communes) car cela fait des années que se pose la question de trouver un équilibre qui satisfasse tout le monde. **On a toujours dit que c'était une usine à gaz et là, je pense qu'on rajoute des tuyaux. Définir trois ou quatre critères sur lesquels baser le financement du SDIS par les communes et qu'on se donne dix ans pour y arriver, cela ne me parait pas très compliqué.** Au contraire, on admet dans ce rapport que le SDIS n'arrivera jamais à résoudre le problème et qu'il faut rajouter une compensation par le Département. Nous ne sommes pas dans une démarche de simplification de mon point de vue.

Enfin je note au moins une mesure dont l'orientation politique me parait pour le moins discutable, c'est la vidéosurveillance. Je ne fais pas trop le lien avec la valorisation de la ruralité du Loiret. **J'ai des réserves sur ce plan mais je pense qu'une partie des mesures vont dans le bon sens.** »

Christophe CHAILLOU

« **Les propositions de ce rapport vont dans le bon sens. Le département est complètement dans son rôle en prenant en compte la ruralité qui constitue une part importante du Loiret.**

Je pense effectivement que répondre aux préoccupations du monde rural est essentiel aujourd'hui. Bien évidemment, on peut s'interroger sur telle ou telle disposition, mais le signal lancé à travers cet engagement politique est fort. Dans le même temps, comme dirait le chef de l'Etat, il faut être très attentif à la question rural/urbain, car on sait bien, y compris dans le monde urbain, qu'il y a des grandes différences, par exemple entre une commune que vous connaissez bien M. le Président (*Olivet*) et une commune que je connais bien (*Saint-Jean-de-la-Ruelle)*. Il y a aussi des populations dans le monde rural qui s'en sortent très bien. Je l'ai déjà dit, c'est un sujet

d'interrogation concernant par exemple la gratuité des transports en commun ; il y a des familles de Saint-Jean-de-la-Ruelle qui mériteraient largement d'être soutenues pour la prise en charge des transports plutôt que des familles en secteur rural qui n'en ont absolument pas besoin. **Il faut donc être attentifs et veiller aussi en zone urbaine aux secteurs où on doit agir en termes de cohésion** ; certaines personnes sont confrontées à la précarité, en proche banlieue ou en zone péri-urbaine (on connait les difficultés de certaines familles qui ont quitté nos communes il y a quelques années et qui se retrouvent aujourd'hui en difficulté). Je ne voudrai pas qu'au nom de ce dogme de la ruralité tout l'effort soit porté sur ces territoires alors qu'ailleurs, y compris dans la Métropole, on a des secteurs fragiles. On le voit aussi sur les questions d'éducation, dans les collèges ; quand je regarde la situation du collège André Malraux, il n'y a pas la même problématique que dans d'autres collèges loirétains. Je souhaite que l'on soit attentif à ça. **Notre rôle est aussi d'assumer un message de cohésion et de solidarité.**

Ce rapport va dans le bon sens et le département est pleinement dans son rôle ; l'un des défis est de trouver la bonne relation avec la Métropole. Mais il ne faudrait pas oublier nos territoires urbains, y compris au sein de la Métropole, qui doivent continuer de requérir l'attention et le soutien du département. »

Plan en faveur de la démographie médicale

Une nouvelle politique en faveur de la lutte contre la désertification médicale a été adoptée. Elle comprend notamment un plan de 11 actions au bénéfice des internes en médecine, des professionnels de santé et de l'attractivité du Loiret.

Christophe CHAILLOU

« **Il est difficile d'être contre ce qui est proposé. Tout ce qui peut aller dans le sens de conforter la présence médicale est utile. Néanmoins, on peut s'interroger sur certaines propositions**. Je pense notamment que le financement de soirées d'intégration d'étudiants en médecine ne relève pas vraiment de la responsabilité de notre collectivité. C'est un gadget, et à l'heure où l'on s'interroge sur l'utilisation des fonds publics, cela ne me parait pas pertinent. De la même façon, une plateforme web pour les jeunes étudiants en médecine et leur famille ne devrait pas correspondre à leurs attentes compte tenu de leurs qualifications ...

Evidemment, il y a un problème de fond : celui de la question de l'équité avec ceux qui sont déjà en place ; sur certains territoires, cela devient compliqué d'expliquer ces mesures aux médecins libéraux déjà installés et d'éviter l'effet d'aubaine. Le deuxième problème concerne le nombre de médecins ; **on sait très bien qu'on peut multiplier toutes les mesures que l'on veut, tant qu'on ne changera pas d'approche sur le nombre et l'installation de médecins, le problème ne sera pas résolu.**

La situation nous amène à soutenir des mesures et à dépenser de l'argent public pour des catégories de population, je suis désolé de le dire comme ça, qui ne seront pas les plus en difficulté dans les années qui viennent, pour lesquels la République finance massivement leurs études, et qui vont avoir des niveaux de vie des plus confortables. On est dans une situation compliquée, et je parle en tant que citoyen, qui consiste à mobiliser de l'argent public pour des catégories de population qui considèrent ne pas avoir plus de devoirs que ça par rapport à la collectivité alors que tant d'autres font des efforts. Cela me pose véritablement question.

Je ne dis pas ça pour remettre en cause l'intervention du département parce qu'on voit bien, même dans la Métropole, les situations qui deviennent critiques, avec des citoyens qui nous demandent pourquoi on ne fait pas venir de nouveaux médecins dans nos villes plutôt que dépenser l'argent ailleurs. **On est face à un problème, il faut agir, mais sur le fond et en tant que citoyen, cela interroge largement par rapport à l'intérêt général.** »

Thierry SOLER

Après le discours introductif du Président Saury, Thierry Soler est revenu sur le bilan de « Loiret Santé », *partenariat entre le département et Actiom, association d'assurés, proposant aux habitants une complémentaire santé à petit prix.* « Je voudrai revenir sur le bilan qui nous a été fait par notre collègue Cécile Manceaux pour l'action Loiret Santé. **J'ai cru comprendre qu'il y avait un certain nombre de souscripteurs dans le Loiret, peut-être un peu moins que ce que l'on pouvait souhaiter mais je pense que c'est quand même bien parti. Il y a la question des inégalités croissantes face aux soins** : sans doute des gens se soignent moins ; on sait aussi qu'il y a une médecine moderne très performante et qui aurait tendance à être réservée à des gens très riches, et c'est quelque chose qui peut être inquiétant.

Sur le problème de la démographie médicale, il y a une question à se poser : si tout le monde avait accès aux soins, on aurait un problème de démographie médicale encore plus grand. Il faut s'y atteler. **Nous ne sommes pas forcement au meilleur endroit en tant que département. Certaines mesures proposées paraissent dérisoires, d'autres vont sans doute avoir de l'effet. Ce qui me paraitrait intéressant, c'est qu'on travaille encore plus deux aspects évoqués dans le rapport « Loirétains demain » dans le chapitre « Vivre en meilleure santé ».** Le première proposition est de donner un accès pour tous à la santé en développant la santé connectée (le développement du THD, Très Haut Débit, pourrait y participer). Je suis très intéressé par la deuxième proposition, « les Loirétains acteur de leur santé grâce à la prévention ». En matière de démographie médicale, je ne suis pas sûr qu'il y ait quelqu'un qui ait une solution rapide à mettre en œuvre. Pour changer la démographie médicale, il faudrait plus de médecins et peut-être changer les pratiques de la médecine. En travaillait sur le fait que chacun soit acteur de sa propre santé, on a peut-être une action plus rapide et plus massive. Il faut qu'on pousse la recherche sur cet aspect -là. »

Plan d'actions pour l'emploi

Un plan d'actions pour l'emploi a été adopté à l'unanimité. Il se décompose en 4 objectifs : mieux connaitre le profil du public afin de déterminer le parcours d'insertion le plus adapté, mettre le public dans une dynamique de reprise progressive d'emploi, favoriser le placement en emploi, agir sur le frein de la mobilité.

Vanessa BAUDAT-SLIMANI

« Je salue l'initiative du plan d'actions pour l'emploi compte tenu du contexte que nous connaissons, avec un nombre important de personnes en recherche d'emploi et de bénéficiaires du RSA. Je salue aussi la démarche qui consiste à avoir organisé des journées mettant autour de la table un grand nombre de partenaires, que ce soit la collectivité, des institutions, des entreprises, des bénéficiaires du RSA, etc. **Pour ceux qui n'en étaient pas encore convaincus, on se rend bien compte de la nécessité de travailler ensemble ; à partir du moment où les partenaires ont un même objectif, les choses peuvent réellement avancer.** J'espère donc que ce plan d'actions va vraiment trouver sa place et se développer en faveur des bénéficiaires du RSA. Concernant les actions, j'en retiens particulièrement deux. D'abord la formation, parce que le parcours peut être très long pour les bénéficiaires du RSA, qui sont pour certains depuis de longues années très éloignés de l'emploi ; il est donc nécessaire de les accompagner dans leur projet de formation. Il y a beaucoup d'entreprises d'insertion qui ont du mal à embaucher des bénéficiaires du RSA car ils manquent de compétences. **La formation est un gage de réussite d'insertion. La deuxième action qui me semble importante est la question de la mobilité ; c'est un des freins majeurs qui empêche les bénéficiaires du RSA de se remettre dans une dynamique de recherche d'emploi.** J'espère que ce plan se mettra rapidement en place et que le département sera toujours solidaire des structures et des partenaires qui travaillent pour l'insertion. »

Michel BREFFY

« **Les actions initiées sont des actions positives. Je trouve qu'il y a eu une bonne réflexion et que ça va dans le bon sens**. Tous, on doit être derrière ces mesures, on doit les accompagner. Vous connaissez mon appétence pour une certaine politique ... **Sur la mobilité, il y a une technique qui se développe énormément : le vélo électrique**. Je vais vous faire sourire mais le vélo électrique, dans un rayon de dix kilomètres, permet à des gens qui ne sont pas passionnés par le vélo d'aller sur leur lieu de travail. Oui à la récupération de véhicules déclassés, mais certains de ces véhicules ne sont pas extraordinaires par rapport à la pollution. Réfléchissons peut-être avec des loueurs de vélos électriques. Je ne vais pas jusqu'à la trottinette, mais je pense que le vélo électrique permet à des personnes en recherche d'emploi avec la volonté d'y arriver de se rendre sur un lieu de travail. Il faut y réfléchir. Essayons d'être un peu plus innovant. (…) Je veux aussi parler de l'apprentissage. **Il faut réfléchir à accompagner les jeunes qui sont en apprentissage** car sinon on peut les retrouver plus tard avec des difficultés d'insertion. »

Marie-Agnès COURROY

« Je veux revenir sur la question des contrats aidés. Comme l'a dit une dame dans le film projeté, la liberté commence aussi par l'emploi. On voit dans les ESAT (*Etablissement et Service d'Aide par le Travail*) la dignité que gagnent les gens à travailler et à être engagés. **Le contrat aidé est un très bon système qui a souvent été mal respecté. C'est pourtant intéressant pour les associations et les collectivités locales**, qui engagent des gens nouveaux, qui arrivent théoriquement sur des missions qui ne sont pas pérennes, et qui apportent beaucoup. **L'employeur ne doit pas oublier qu'on est là pour former des gens et les accompagner vers l'emploi.** C'est bien que le département continue d'aider en finançant une partie de ces contrats en faveur des bénéficiaires du RSA. Sur la question du bénévolat, je suis d'accord si il y a à un moment une évaluation des compétences et que cela débouche sur une VAE (*Valorisation des Acquis de l'Expérience*). **Sur le fond de la démarche, je suis tout à fait en accord. »**

Thierry SOLER

« **Je suis évidemment favorable à ce plan même si nous savons que notre collectivité n'a pas tous les leviers pour agir sur l'emploi.** Certaines mesures sont très intéressantes. Je souscris à l'idée de Michel Breffy sur les vélos électriques, c'est un succès dans la Métropole. Il faut voir si on peut la généraliser et accroître l'aménagement de routes départementales praticables pour les vélos, qu'ils soient électriques ou non.

Je partage aussi une réticence sur le partenariat avec Amazon (suite aux propos de Vanessa Baudat-Slimani estimant qu'Amazon n'était pas un modèle social). J'ai fait une petite recherche rapide sur internet et je suis tombé sur un article du Figaro titré « Amazon accusé de faire vivre un enfer à ses employés ». Il faudra quand même qu'on cherche aussi des emplois qui soient satisfaisants, même si ceux qui cherchent un emploi prennent ce qu'ils peuvent ; ce modèle n'est pas forcément bon pour notre société.

Par ailleurs, j'aurai aimé qu'on en sache un peu plus sur les moyens qui vont être mis en œuvre pour ce plan. Dans nos MDD (Maisons du Département), il y a des agents surchargés. Si on leur demande des actions supplémentaires, comment fait-on ? Sur l'action « Prestation d'accompagnement et de placement à l'emploi », pourquoi recourt-on à un prestataire extérieur ? Pourquoi ne pas étudier la question en interne ? Enfin, quelque chose m'a surpris dans l'action « Engagement citoyen » : cela m'a l'air d'être une action proposée pour être bénévole et non employé. Est-ce que les communes dans lesquelles on propose de faire travailler ces bénévoles vont pouvoir effectuer un travail d'encadrement qui effectivement en ferait une première marche vers l'emploi ? »

Aides aux populations des collectivités d'outre-mer

Une subvention de 20 000 € a été attribuée à Saint-Barthélemy et Saint-Martin suite au passage de l'ouragan Irma. Thierry Soler a proposé un amendement qui n'a pas été soumis au vote: « *le Conseil Départemental du Loiret forme le vœu que la législation française évolue de façon à établir sur les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin les mêmes règles fiscales que sur le reste du territoire national, ainsi les contribuables lésés qui s'établissent sur ces îles à des fins fiscales participeraient équitablement à l'indispensable effort de reconstruction.* »

Dotations aux collèges publics

Le rapport présentant les propositions quant au calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et de la dotation « petit équipement » allouées aux collèges publics a été adopté (Thierry Soler s'est abstenu). Des réserves ont été émises par Michel Breffy, Marie-Agnès Courroy et Thierry Soler.

Michel BREFFY

« Ce rapport est bien explicite sur les décisions qui sont prises. Je voulais savoir si on pouvait faire une note aux principaux des collèges pour qu'ils en avisent les parents d'élèves ; dans certains établissements, les parents d'élèves sont plus que pénibles. **Leur faire une note leur permettrait de comprendre les décisions, et nous pourrons nous appuyer dessus en cas de questions lors des Conseils d'Administration.** »

Sur l'hypothèse d'un livret expliquant les décisions et réalisations du Département pour chaque collège : « Je voudrais citer un exemple dans deux collèges de Fleury-les-Aubrais où on fait pratiquement deux fois 2 millions € de travaux ; pour le collège de Condorcet, on a des difficultés pour trouver les entreprises pour les travaux de toitures. Les parents d'élèves n'ont absolument pas conscience de ce que représentent deux fois 2 millions et se demandent pourquoi on ne trouve pas une entreprise tout de suite. Donc un livret explicatif serait très utile. »

Marie-Agnès COURROY

« Effectivement, c'est parfois compliqué en Conseil d'Administration mais on a les éléments et on les expose. Il y a parfois une certaine suspicion face au principal qui ne ferai pas bien son travail et la collectivité qui ne donnerait pas le maximum. C'est plus le fait de deux ou trois personnes ; il faut soutenir le principal au maximum. »

Thierry SOLER

« **Je salue l'information donnée sur la possibilité d'avoir des outils pour défendre les réalisations du département, y compris indépendamment des prises de positions de chacun et des votes émis**. Je m'efforce de défendre loyalement la position du département dans les CA des collèges, où cela se passe plutôt bien pour ceux que je fréquente ; les gens sont compréhensifs, ce qui n'empêche pas chacun d'exprimer sa position.

Sur ce rapport, je ferai les mêmes réserves que l'année passée sur le montant des dotations qui a baissé depuis quelques années. Et je redis l'intérêt des dialogues de gestion, même si au vu des réponses, je dirai, pour faire une métaphore rugbystique, qu' « on botte en touche ». On a l'impression que les remarques sont entendues mais que les réponses sont souvent « oui on va regarder, on a l'intention de …». Quitte à dire non à certaines attentes, il faut être plus clair sur ce que l'on va faire ou non. Voilà pourquoi je salue l'initiative de Gérard Malbo car si on arrive en CA avec la liste de ce qui a été demandé l'an dernier et de ce qui sera fait (et quand) ou a été fait, ce sera plus clair et facile. Je remercie d'avance les services pour le travail supplémentaire que cela implique.

Ces dialogues de gestion me permettent de faire quelques remarques.

Sur la dotation pour le transport lors des sorties culturelles et pédagogiques (1,5€ par élève pour les collèges urbains, 3€ pour les collèges ruraux), la différence entre rural et urbain n'est pas facile à établir. Vanessa Baudat-Slimani et moi connaissons un collège situé en métropole mais qui, pour venir en centre-ville d'Orléans, est obligé de faire à peu près la même dépense qu'un collège très éloigné, c'est-à-dire de louer un car.

Sur les fonds de roulement et les réserves des collèges, je pense qu'on a avancé mais on a de grosses disparités entre collèges, à imputer sans doute à des erreurs des uns ou des autres. Le collège Saint-Exupéry à Saint-Jean-de-Braye a été écrêté par le passé on se demande comment et n'a aujourd'hui plus de réserve. Dans ce collège, il n'y a pas le même équipement et on le voit bien en comparaison avec les dialogues de gestion des autres collèges du canton ; ils en sont presque à mettre leur premier nouveau tableau, pendant que les autres en sont à équiper presque toutes les salles. **Donc dans les dotations, peut-on prendre en compte le niveau d'équipement du**

collège ? Je rappelle qu'on est quand même descendu de 30 à 18 euros par élève pour la dotation en petit équipement et c'est ce qui m'a toujours fait réagir. Peut-être 30 euros était-ce trop puisque tous les collèges ne les utilisaient pas, mais est-ce une raison pour que ceux qui ont des gros besoin se retrouvent avec des dotations plus basses ? Je n'en suis pas convaincu. A l'inverse, le collège Coubertin de Saint-Jean-de-Braye qui, lui, a de grosses réserves voudrait un deuxième photocopieur (c'est un des plus gros collèges du département). Or, on leur interdit de le prendre sur leur réserve car c'est le département qui gère directement les photocopieurs par un contrat mutualisé. Mais on ne leur donne pas un autre photocopieur car sinon, le Département devrait alors en donner un deuxième à d'autres collèges qui en feraient la demande. Voilà un certain nombre de questions soulevées par les dialogues de gestion. J'espère que cela conduira à des évolutions.

Enfin, j'aurai souhaité que l'on réétudie la mise en place d'un coefficient plus élevé pour les collèges avec des classes UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), qui ont aujourd'hui un simple coefficient 1. »

Collèges en Partenariat Public-Privé (PPP)

Plusieurs rapports annuels d'activités de partenaires privés gérant des collèges via un PPP étaient à l'ordre du jour. Après l'intervention du Président Hugues Saury regrettant les procès d'intention et se félicitant de l'état du collège de Villemandeur dont la gestion vient de revenir au Département après 10 ans de PPP, Thierry Soler a rappelé que les procès d'intention étaient dans les deux sens. « *Je pense qu'il y avait deux formes de procès d'intention car il était annoncé que les PPP nous feraient gagner 25% ou 50% (cela changeait assez souvent). On nous les a présentés comme quelque chose d'extraordinaire, d'autres les ont qualifiés de diaboliques. Le résultat est que ça marche finalement à peu près comme si on n'avait pas fait de PPP ; il y a sans doute des différences dans la gestion. Il y a aussi eu des moments où le personnel n'était pas satisfait. Je salue le fait qu'on récupère ce collège en très bon état, comme le sont nos collèges hors PPP.* » Marie-Agnès Courroy a voulu souligner sa « *surprise de voir le bon état des collèges visités à la rentrée. Il ne faut pas oublier tout le travail de proximité avec les équipes et l'engagement des chefs d'établissements, des personnels d'entretien et des gestionnaires. Si on ne maintenait pas ce travail ensemble, nous aurions un autre état des lieux à faire.* »

Socialistes
Ecologistes
Républicains
45

Désormais, retrouvez toute notre actualité notre site internet : www.ser45.fr

Mais aussi sur Twitter www.twitter.fr/groupeser45

et Facebook www.facebook.com/groupeser45